

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :                    En exercice :                    15  
Présents :                                    11  
Votants :                                      14  
**Quorum atteint**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, Maire, en présence des conseillers municipaux : BOUNIOL Amandine, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, GONIN Frédéric, GUERIN Freddy, LARAT Cyril, PERCHE Stéphane, PERROT Paul, PROD'HOMME Serge, REY Christian

Date de convocation : 13 septembre 2024

Date d'affichage : 13 septembre 2024

Absents représentés : DELENCRE Florian représenté par PROD'HOMME Serge, LE MEUR Hélène représentée par GONIN Frédéric, GUICHARD Nicolas représenté par PERROT Paul

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

**N° 25-2024 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL  
DE CATEGORIE B**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur de catégorie B à temps complet pour permettre un avancement de grade.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur,

Grade d'avancement : Rédacteur – catégorie B

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 026-212602940-20240923-D202425-DE

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble (Isère) dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Etienne LARAT

